


|   |   |              |            |                |            |
|---|---|--------------|------------|----------------|------------|
|  | Document maîtrisé                                 | Date réunion | 27/01/2021 | Référence :    | CR-CM      |
|   | <b>COMPTE-RENDU REUNION<br/>CONSEIL MUNICIPAL</b> |              |            | Edition du :   | 02/02/2021 |
|   |   |              |            | Délibération   |            |
|   |   |              |            | Gestionnaire : | ADM - MB   |

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2021 A 18H30

L'an **deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à VIARD Richard



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2020** => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme RICHARD Aline est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme B. H. est nommée secrétaire auxiliaire.



### ORDRE DU JOUR

#### **1/ AUTORISATION CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021**

Considérant que le budget 2020 ne peut être voté avant début mars et afin de ne pas créer de rupture dans le règlement des opérations d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater dès janvier 2021 les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 et ce, dans les limites autorisées par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique que l'autorisation est limitée à 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il donne la parole à Hélène BEZEGHER pour lecture des montants à engager.

#### ❖ **Budget Principal**

76 101,69 € pour le chapitre 16 (emprunt et dettes assimilées) ; 5 000,00 € pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) ; 218 279,15 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 909 256,11 € pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

#### ❖ **Budget eau et assainissement**

10 838,28 €, pour le chapitre 16 (emprunt et dettes assimilées) ; 120 228,22 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Laurent PELLISSIER demande pourquoi le budget porte toujours le nom « assainissement » ?

Le Maire : Nous évoquons l'Assainissement car nous percevons, pour la Communauté de Communes la part assainissement mais que la commune n'investit plus sur ce volet ; la compétence étant transférée à la Communauté de Communes depuis 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

## **2/ AVENANT DE TRANSFERT DE L'ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE VOIRIE, RESEAUX, MACONNERIE ET D'ENTRETIEN – PERIODE 2020/2024, EN DATE DU 16.06.2020 ENTRE LA MAIRIE D'ALLEMOND, LA SOCIETE COLAS RHONE ALPES AUVERGNE**

Le Maire informe que, dans le cadre du marché à bons de commande, il y a lieu de prendre un avenant d'ordre administratif à la demande du titulaire du marché l'entreprise Colas Auvergne Rhône Alpes. Il informe que, dans le cadre de la restructuration interne du Groupe COLAS, les activités exercées par l'agence Colas Auvergne Rhône Alpes sont reprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux termes de laquelle l'ensemble des actifs de la société Colas Auvergne Rhône Alpes a été apporté à la société COLAS France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

## **3/ PARTICIPATION FINANCIERE LOISIRS ENFANTS 2021**

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN.

Elle rappelle qu'au précédent Conseil Municipal nous n'avions pas voté cette délibération. Nous voulions nous assurer que la participation de la commune était pour tous les clubs de l'Oisans.

Il convient de prêter attention au paragraphe n°2 de la délibération qui fait référence à l'ASLH de Vaujany et à tous les clubs de l'Oisans.

Le Maire ajoute que cela permet de couvrir la participation sur l'ensemble des structures.

Murielle VIARD GAUDIN rappelle les conditions d'attribution. De plus, elle indique que la participation communale est de 50% sur le reste à charge des parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **4/ TARIF CLEF APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération, afin de refacturer la reproduction de clé des appartements communaux, lorsqu'un locataire demande un double. Il informe qu'il s'agit de clé relativement chère. Il s'agit de clés Fichet sécurisées et répertoriées sur un organigramme. Le dernier prix date de 2020, où nous étions à 71,18 € l'unité.

Il est proposé au Conseil Municipal de refacturer ces clés à minima au prix d'achat pour couvrir ces frais.

Ainsi, nous fixons le prix de la reproduction au coût d'achat en vigueur au moment de cette acquisition, afin de ne pas reprendre une délibération à chaque changement de tarif d'une clé.

Cela semble anecdotique, mais nous sommes obligés de délibérer pour pouvoir refacturer ces clés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **5/ VOIES VERTES – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) – TRONÇON ALLEMOND - SECHILIENNE.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de valider l'avant-projet détaillé de la voie verte. Ce projet est porté par le Territoire de l'Oisans. Il présente le projet de la Communauté de Communes, qui contient deux tranches. La tranche 1 « Pont Rouge – Allemond » et la tranche 2 « Allemond – Livet & Gavet » – puis à la Métropole de Grenoble.

La CCO travaille sur la première tranche qui concerne le foncier, les autorisations, le déboisement et autres. Le Maire ne sait pas dans combien de temps cela va pouvoir être officialisé et autorisé.

Cependant, sur certains secteurs, il y aura toujours la problématique des traversées de voies de circulations pour rejoindre la partie qui descend sur Livet & Gavet.

Ce soir, il nous est demandé de se positionner sur la validation de l'avant-projet, étant donné que cela va se faire sur le territoire de la Commune. Le Maire informe que l'avant-projet doit être modifié au niveau de l'entrée d'Allemond. La voie verte devrait passer le long du mur de l'ex-SIERG, sur le périmètre de protection rapproché. La Communauté de Commune a demandé les autorisations.

Marc VOLPE souhaite connaître les temps de réalisation.

Le Maire informe que sur le tronçon 1 « Pont Rouge / Allemond », le projet est relativement avancé, même les discussions foncières avec les propriétaires, avec les services de l'état car on passe sur le SIERG.

Les budgets sont relativement conséquents, le coût pour la partie « Allemond le pont de la Vénat » est de 900 000,00€ alors qu'il sera utilisé une partie de la voirie existante.

Laurent PELLISSIER demande quels seront les délais de réalisation.

Le Maire fait savoir que, lors de la dernière réunion, nous serions sur un délai de 2022, sachant que 2021 représente la phase « autorisation ». Le coût du tronçon s'élève à 1 265 000,00€.

Cela comprend deux passerelles qui seront réalisées au niveau de la Romanche et de la béalière qui la longe. Le coût de la passerelle de la Romanche est de 700 000,00€ et celle de la béalière se porte à 82 000,00€. Le Maire fait remarquer que ces estimations sont énormes.

Jacques DUSSERT informe qu'il y a quatre ans, l'estimation du coût de ces ouvrages était de 400 000,00€.

Il demande à ce que le dossier informatique soit adressé à tous les élus.

Robert SIMON demande si nous pouvons intervenir dans les choix de passage de ces voies.

Le Maire indique que non, nous sommes conviés aux réunions dans lesquelles nous pouvons donner notre avis. Il faut éviter les passages de route et sécuriser ces voies, en créant une voie parallèle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet détaillé.

#### **6/ CESSION DE LA PARCELLE NOUVELLEMENT CADASTREE SECTION AD NUMERO 1233 - LIEUDIT LA PERNIERE D'EN HAUT**

Le Maire informe qu'il s'agit d'un dossier qui date de 2009, et porte sur le déclassement du chemin situé à la Pernière Haute. Après de nombreuses discussions, les riverains commencent à se mettre d'accord. Le notaire de M. Pierre LAVIGNE nous a fait une proposition en informant que la Commune rétrocède une partie du chemin qui est mitoyen actuellement, entre Mme Josette LAVIGNE – M. Pierre LAVIGNE – M. Frédéric BRUNET et M. Frédéric PLANCHE, le nouvel acquéreur de la maison.

Sur le principe, le déclassement d'un chemin conduit à la rétrocession de celui-ci en partie au riverain gauche et l'autre partie à celui de droite, ce qui a été longtemps compliqué.

Aujourd'hui, tout le monde s'est entendu pour que le chemin qui est en indivis puisse être déclassé et vendu en totalité à M. Pierre LAVIGNE. Il aura à charge de travailler l'indivision et les servitudes. Ne connaissant pas la position des autres propriétaires, nous avons demandé à ce que tous les propriétaires s'engagent et acceptent cette façon de procéder.

Un courrier commun a été cosigné par l'ensemble des propriétaires et nous a été adressé pour que l'on avance sur cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette cession.

#### **7/ EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE SUR LA PARCELLE SECTION B N°165**

C'est un dossier qui date aussi d'au moins trois ans. En effet, il s'agit d'une parcelle située sur la droite à l'entrée du Rivier sur laquelle se trouvent les containers. Sur ce tènement foncier, nous trouvons deux propriétaires qui sont les Consorts PAGANON et MICHEL.

Les frais notariés vont nous coûter plus cher que le coût de l'acquisition qui s'élève à 140,00€.

Jusqu'à présent, nous utilisons la parcelle en l'état. C'est simplement une régularisation. Ensuite, il restera à régulariser la parcelle B 1650 appartenant aux Consorts PAGANON dont le coût sera plus élevé au vu de sa superficie.

Nous devons refaire le point avec Laura en ce qui concerne la parcelle 1650.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature du droit de préférence sur la parcelle B165.

## **8/ MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHÉ COMMUNAL**

Le Maire informe qu'il y a lieu de modifier notre règlement du marché communal. Il précise que celui-ci a fait l'objet d'une réflexion en réunion de travail. Il donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement du marché communal.

## **9/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Nous sommes dans l'obligation de procéder ainsi, afin de ne pas laisser un poste vacant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de ce poste.

## **10/ RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de la commission Ressources Humaines pour les embauches des saisonniers pour la saison estivale 2021 :

### **❖ Service administratif**

Le Maire propose, en renfort du personnel administratif de la Mairie, lié à un accroissement d'activité et pour permettre au personnel de prendre leurs congés : 2 agents contractuels à temps complet pour une période de 1 mois chacun en allant pour l'un du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2021 et pour l'autre du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021.

L'an passé, c'est la même personne qui a effectué les deux mois au service administratif.

Nous avons ajouté à la délibération, qu'au vue de la crise sanitaire actuelle, ces contrats d'embauches pourront être modifiés, suspendus ou annulés.

### **❖ Services techniques – piscine municipale**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale, de renforcer l'effectif des services techniques par un agent contractuel à temps complet aux services techniques – piscine municipale – du 03 mai au 17 septembre 2021. Cet agent sera notamment en charge du traitement de l'eau de la piscine, de la gestion de la salle des machines et de l'entretien des vestiaires.

Nous sommes sur la même approche que l'an passé.

### **❖ Services techniques**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale de renforcer l'effectif des services techniques pour palier à un accroissement d'activités, par quatre agents polyvalents pour la période du 03 mai au 30 septembre 2021.

### **❖ Entretien vestiaires et abords piscine + zone de loisirs**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher six agents contractuels à temps non complet pour une période d'environ 3 semaines chacun (3 x 2 agents) allant du 27 juin au 31 août 2021 ; pour ce travail, sont ciblés les jeunes de la commune pour un premier emploi par exemple.

### **❖ Caisse piscine**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher deux agents contractuels :

- 1 à temps complet pour une période d'environ 2 mois allant du 26 juin au 03 septembre 2021. Cet agent sera régisseur de la Régie de Recettes de la Piscine.
- 1 à temps partiel du 26 juin au 31 août 2021 – cet agent sera également en poste au musée du Rivier, en complément de l'agent principal.

#### ❖ **BEESAN et BNSSA**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher quatre agents contractuels (3 BEESAN dont 1 chef de bassin et 1 BNSSA) à temps complet pour une période de 2 mois allant du 27 juin au 31 août 2021.

#### ❖ **Musée Rivier**

Le Maire propose, en prévision de l'ouverture du Musée du Rivier la période estivale, d'embaucher deux agents contractuels :

- 1 à temps partiel les mois de mai, juin, septembre, octobre et novembre ; puis à temps complet en juillet et août. Cet agent sera régisseur de la Régie de Recettes du Musée.

- 1 à temps partiel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 qui complètera son poste avec celui de la caisse de la piscine municipale.

Nous avons ajouté à toutes ces délibérations, qu'au vue de la crise sanitaire actuelle, ces contrats d'embauches pourront-être modifiés, suspendus ou annulés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions d'embauches et mandate le Maire pour lancer les appels à candidatures.

#### **11/ CONVENTION DE DELEGATION POUR L'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORTS ROUTIER NON URBAIN**

Nous avons été rappelés à l'ordre par le Conseil Départemental car nous faisons circuler une navette sans avoir la compétence et sans en avoir informé leur service.

Nous avons pris contact avec le responsable à Bourg d'Oisans, afin de régler le problème. Nous devons délibérer sur la convention de régularisation de délégation pour les services de transport routier non urbain.

Marc VOLPE demande s'ils vont aussi payer.

Le Maire indique que non, c'est bien écrit. L'article 4, porte sur la participation financière de la Région : la Région n'apporte aucune participation financière au fonctionnement des services délégués.

Cependant, il y a une dérogation, pour la partie située entre le pont de Farnier et Pissevache qui est un secteur extra-urbain, car le service mis en place ne vaut que pour un secteur urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

#### **11/ INFORMATION SUR LA MODIFICATION ARRET DE BUS SCOLAIRE QUARTIER LES FAURES**

Nous avons lors d'une précédente réunion de travail décidé de modifier l'arrêt de la Mairie, notamment au niveau du transport scolaire pour que les enfants et les parents puissent attendre le bus à l'abri. Il convient de déplacer cet arrêt au niveau du bassin des Faures. Il précise que cet arrêt existait déjà auparavant.

Nous avons pu joindre cet après-midi, les services du Conseil Départemental qui nous ont donné leur accord de principe. Nous allons donc passer un avenant afin de mettre à jour le circuit en indiquant la modification et en ajoutant le nom des arrêts.

Notre ASVP se chargera de mettre en place toute la signalétique sur place pour éviter le stationnement des véhicules. Le Maire précise que sous ce bassin, il y a un défibrillateur et le poteau d'incendie, souvent les gens se garent devant et gênaient l'accès en cas d'interventions.

Est-ce qu'il y a des oppositions pour que l'on aille dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

### **Le Maire procède à un tour de table :**

➤ Aline RICHARD informe que beaucoup de personnes ne veulent pas payer une montée de l'Eau d'Olle Express pour accéder à une zone de ski gratuite contenu du contexte et au vu de la non-ouverture des stations de ski. Beaucoup de parents vont sur la station en voiture pour faire skier les petits. C'est dommage.

- Laurent PELLISSIER informe qu'il en est de même pour les skieurs de randonnées. Les gens sont dans l'obligation de payer la remontée pour accéder au domaine, dès lors qu'ils ont des skis.

- Le Maire, il est vrai que nous ne sommes pas arrêtés à cela. Il faut savoir que c'est la Commune d'Allemond qui paye toutes ces gratuités. La facture risque d'être élevée en fin de saison. L'évaluation de celle-ci est d'environ 1000,00€ par jour.

- Aline RICHARD oui, je suis d'accord, cela s'entend, mais au vu du contexte, la montée pourrait être gratuite.

- François MAQUER demande si la remontée va toujours être gratuite pour les piétons. Il a été observé que des gens montent deux ou trois fois dans une journée.

- Le Maire reconnaît que la situation est très compliquée à gérer, la station restant fermée. En réunion SPL lundi, Le Maire de Vaujany nous informait qu'il souhaite mettre en place des navettes entre Vaujany et Allemond pour apporter un plus à l'Eau d'Olle Express, car ils n'ont pas de front de neige sur la station. C'est bien, mais s'il s'agit de piétons : c'est nous qui allons payer !

Il est vrai que nous sommes dans une configuration spéciale, aujourd'hui l'Eau d'Olle Express fonctionne que le week-end. On peut estimer qu'à la fin de la saison la note s'élèvera à 30 000,00€. Mais il a été prévu une ouverture tous les jours pour les vacances de février et de Pâques, imaginons le coût. Il est vrai que c'est dommage que les gens prennent leurs véhicules. La situation est compliquée, car ce n'est pas supporté par les autres.

- Robert SIMON : demande est-ce que l'Eau d'Olle Express est payant à la descente d'OZ vers Allemond ?

- Le Maire : oui, c'est nous qui payons. Il n'y a pas d'accord signé. C'est un accord tacite et moral, les élus de la commune d'Oz est freiné le processus en ne voulant pas participer. C'est la situation actuelle qui veut cela, après personne ne prendra la remontée en ski de randonnée.

- Le Maire veut bien revoir la problématique avec Claude GARDET, mais nous ne maîtrisons pas les coûts.

- Laurent PELLISSIER indique qu'il va peut-être falloir mettre en place une limite.

- Le Maire : oui, sûrement, mais on ne peut pas changer et instaurer une limite en cours de route. C'est le problème. Il faut rappeler que le coût de la montée est de 7,00€. Cette somme est divisée en deux entre la Commune et la SPL soit 3.50€ chacun par piéton.

- Marc VOLPE demande s'il est vraiment judicieux de faire payer la montée en ce moment. Ne serait-il pas mieux de payer la moitié du coût de fonctionnement par jour. Lorsque nous approfondissons le sujet, qu'il y est du monde ou non le coût est le même pour la SPL. Il pourrait être mis en place un forfait, ce qui réglerait le problème.

- Laurent PELLISSIER est d'accord avec Marc VOLPE, il faudrait s'orienter vers cette solution plus judicieuse en ce moment avec la situation actuelle. De plus, les personnes qui possèdent un forfait à l'année ne veulent pas le déclencher, ils ont peur de ne pas pouvoir être remboursé s'il le déclenche.

- Le Maire : le problème est que certains piétons ont déjà payé. Si l'on regarde dimanche à 14h00, le compteur était de 400 passages. C'est compliqué de revenir sur l'accord validé en début de saison. L'accord est le même que celui de Vaujany avec Mont-Frais.

- Le Maire informe qu'il va en rediscuter avec Claude GARDET pour lui faire part de nos inquiétudes et nos observations. Mais il ne faut pas que cela engendre des distorsions avec Vaujany.

Il est sûr qu'il faudra revoir les choses pour l'an prochain, on ne pourra pas continuer ainsi.



- Laurent PELLISSIER souhaite savoir si nous avons eu un retour de la Région sur le versement de la subvention liée au Téléporté.
  - Le Maire indique que non. Pour le moment nous n'avons aucune information. Nous les avons relancés.
  
- Robert SIMON souhaite savoir comment va se faire le remboursement de la TVA sur le Téléporté.
  - Le Maire : « cela représente 20% de 11 millions ». Il a évoqué la question lundi en réunion SPL, nous allons percevoir la somme sous deux à trois mois. Il s'agit d'opération comptable (opération d'ordre), ce n'est pas une question de trésorerie. Etant donné que nous avons transféré le bien à la SPL, c'est elle qui va récupérer la TVA en lien avec la DGFIP et les impôts. Il est vrai que si cela avait été une histoire de trésorerie, on aurait été très mal.
  
- Richard VIARD : a-t-on des nouvelles de la campagne de vaccination ?
  - Le Maire a été à une réunion à Bourg d'Oisans. Le Président de Communauté de Communes nous a informés, avoir adressé un courrier à Monsieur le Préfet pour demander la mise en place d'un centre de vaccination sur Bourg d'Oisans. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la Préfecture.
  - A cette réunion, il n'en est rien sorti du tout, même pas en termes d'organisation par rapport aux personnes en difficultés pour s'inscrire, pour avoir des renseignements ou bien des rendez-vous.

Avec Murielle VIARD GAUDIN, nous essayons de voir quelles dispositions nous pourrions mettre en place sur la Commune pour aider nos anciens à s'organiser dans ces démarches. Aujourd'hui, pour les quelques personnes qui arrivent à joindre les centres de vaccination, on leur annonce qu'il n'y a pas de rendez-vous disponible car il n'y a plus de vaccins.

  - Murielle VIARD GAUDIN informe qu'aujourd'hui, nous avons reçu un support de la Communauté de Communes, afin que toutes les Communes communiquent de la même façon. On a fait une liste des personnes de + 75 ans. Nous allons demander aux personnes concernées, s'ils veulent se faire vacciner et nous transmettrons cette liste.
  - Le Maire : ce service est complètement désorganisé. Pour un territoire comme le nôtre, très excentré, territoire de montagne, il n'a pas été mis en place de centre de vaccination ; alors que des centres sont en place sur La Mure, Villard de Lans.
  - Murielle VIARD GAUDIN : il est vrai que nous sommes complètement délaissés. Pourquoi un centre sur La Mure et pas sur notre Territoire ? On peut vraiment se poser la question.

Avec Chrystelle nous avons établi une liste de 130 personnes à contacter, basé sur la liste électorales. Devons-nous contacter toutes les personnes qui sont inscrites sur la liste électorale ?

  - Le Maire : non, sur la liste électorale, on trouve des gens en résidence secondaire. Il est souhaitable que l'on cible les résidents principaux.
  - Murielle VIARD GAUDIN est d'accord, nous allons donc revoir cette liste. Nous aurons alors environ 80 personnes.
  
- Le Maire informe qu'avec le Président du SIEPAVEO, nous avons eu une réunion à Bourg d'Oisans, relative à l'extension du pôle médical. L'ancienne équipe municipale avait commencé à travailler sur ce projet, nous nous sommes donc appuyés sur l'étude de faisabilité existante (qui date de 2018) et reposés sur des besoins identifiés uniquement par le cabinet des médecins.
 

Il s'agissait à l'époque d'un projet d'extension travaillé avec pour objectif d'apporter un 3<sup>ème</sup> cabinet sur le pôle médical. Nous voulions travailler sur l'existant, en créant une extension de 60m<sup>2</sup> sur le parvis, devant l'entrée du cabinet actuel. Entre temps, Le Maire a reçu les infirmiers qui commencent à être à l'étroit aussi et souhaiteraient un cabinet un peu plus spacieux. Nous avons également eu une demande d'installation d'une orthophoniste. Nous n'avons pas de locaux disponibles. Nous avons proposé à l'orthophoniste l'ancien local du CCAS à la salle polyvalente, solution provisoire.

De plus, des élus de la nouvelle équipe municipale ont fait remonter qu'il est dommage d'impacter le parvis. Cette extension va masquer les commerces situés derrière.

Quand nous recoupons toutes ces informations, est-il vraiment judicieux de travailler sur ces pistes-là ?

De plus, nous travaillerions sur un site occupé avec les médecins.

Vont-ils accepter de travailler avec les bruits du chantier ?

Nous devons réfléchir au meilleur projet. Est-ce que, dans l'avenir, si nous avons de nouvelles demandes, ne serons-nous pas tout de suite bloqués ?

Nous pourrions nous orienter vers une autre piste. Nous laisserions l'existant en l'état et pourrions construire un nouveau bâtiment sur l'ancien parking du marché. Puis, nous déplacerions les médecins. Cela permettrait de libérer les cabinets actuels que nous pourrions réaffecter tout en modelant l'intérieur.

Nous devons nous positionner sur ces choix, la Communauté de Communes désire investir 20 000,00€ cette année, sur le projet. Cette somme peut servir à financer un architecte pour travailler un nouveau projet. Ainsi, en optant pour ce programme, cela permettrait d'avoir un chantier indépendant de l'existant qui ne perturberait pas les activités. A la fin de la construction du nouveau bâtiment, nous déménagerions les médecins en quelques heures.

Qu'est-ce que vous en pensez ?

- Françoise MAQUER pense que c'est une bonne idée, de toute façon cela évolue rapidement, les besoins augmentent.

- Le Maire indique qu'il vaut mieux avoir un peu de flexibilité. Il ne faut pas que, dès la fin des travaux, nous ne puissions plus proposer de locaux à un professionnel potentiel.

- Robert SIMON précise que nous devons bien identifier nos besoins et prévoir les capacités d'accueil correspondantes.

- Le Maire : oui, dans le nouveau bâtiment, nous pouvons prévoir un local de plus, pour peut-être accueillir les infirmiers. Cela permet de libérer l'ensemble des locaux des médecins.

Sur le premier projet nous étions sur une estimation des travaux de 300 000,00€. Ce nouveau programme s'élèverait à un montant de 600 000,00€ environ.

La Communauté de Communes porte les projets de maison médicale sur les stations mais elle ne participe pas à 100% sur ces opérations. Nous pouvons avoir des aides de l'ARS et autres, mais il faut que les projets soient bien structurés.

Une autre question se pose sur le foncier situé sur la Commune. En général, toutes les opérations du SIEPAVEO qui dépassent les 10 ans, tel que le foyer municipal, le boulodrome et autres bâtiments sont rétrocédés aux Collectivités à l'euro symbolique.

Là, le bâtiment est toujours géré par le SIEPAVEO avec un peu de rentrées d'argent correspondant aux loyers. Nous devrions peut-être demander la rétrocession des bâtiments. Actuellement, nos services techniques interviennent sur les entretiens courants. Ce n'est peut-être pas une bonne chose que cela reste au SIEPAVEO.

- Marc VOLPE souhaite savoir, sachant que le précédent projet était porté par le SIEPAVEO, s'il n'y a pas de prêts en cours.

Le Maire indique que ce projet avait été autofinancé en totalité. Nous devons nous pencher sur la faisabilité de cette extension et nous positionner sur ce projet.

- Le Maire souhaite parler d'un autre point lié à l'urbanisme, avec Marc VOLPE : nous rencontrons régulièrement de potentiels investisseurs sur l'hôtel GINIÉS. Aujourd'hui, nous avons un peu requalifié les orientations d'aménagements. Nous ne voulons pas recevoir des propositions telles que les investisseurs peuvent l'entendre. L'idée générale n'est pas de continuer à créer « un village-rue » sur cette partie de la Commune. Il s'agit plutôt de travailler à l'identique de ce qui a été réalisé au niveau de la place, d'avoir une zone urbanisée qui soit vivante et attrayante comme nous l'a préconisé notre architecte conseil.

Il convient de travailler sur le linéaire qui ne pourra pas être modifié. Mais nous pouvons aménager le reste en faisant des ruptures.



De plus, Edith et Marc se sont rapprochés du CAUE pour qu'ils nous accompagnent sur le projet d'aménagement de ce cœur de village allant de l'intersection avec la route du village jusqu'au pied du barrage. Les investisseurs doivent suivre un schéma d'aménagement cohérent.

- Marc VOLPE indique qu'il s'est entretenu avec Monsieur Rémi GUILLARD du CAUE, qui avait déjà travaillé sur l'aménagement de Balme Rousse et Roche Blanche. Avec son équipe, ils sont bien imprégnés du sujet. En parallèle, j'ai informé les investisseurs de ne pas aller trop vite car nous allons leur donner des éléments pour la résidence de tourisme afin d'harmoniser leur projet avec l'aménagement du quartier en intégrant la réflexion des urbanistes de la collectivité que nous allons solliciter.

- Le Maire : il serait dommage de se tromper sur cet aménagement. Nous ne sommes pas dans l'urgence, la réflexion peut être portée sur 2 ou 3 mois.

- Marc VOLPE précise que le CAUE devait parler de notre projet cet après-midi durant une réunion dans leurs locaux.

-Le Maire rappelle qu'avec les investisseurs nous n'en sommes pas encore sur les plans définitifs. Les négociations vont porter sur le nombre de lits que nous souhaitons pour pouvoir équilibrer notre opération et savoir combien nous allons leur donner en retour sur le prix du foncier.

- Le Maire souhaite aborder le projet de sauvegarde du pressoir, nous allons refaire un point avec les architectes actuels, car le marché qui nous lie ne correspond plus. Nous devons éviter de nous retrouver dans la même configuration que sur le projet du camping.

Par politesse, nous devons revoir avec eux, s'il y a des possibilités de travailler uniquement sur la partie de sauvegarde du gros œuvre ; savoir s'ils veulent continuer à nous accompagner et à quel coût tout en respectant le code des marchés publics.

- Le Maire souhaite aborder un dernier point relatif à l'article du Dauphiné Libéré qui porte sur la réunion du SIEPAVEO. En avez-vous pris connaissance ? Le Maire souhaite avoir le ressenti des membres du conseil municipal. Nous allons aussi attendre le compte rendu du SIEPAVEO.

- Dans le Dauphiné Libéré, l'article est très objectif et non agressif. Il s'agit d'un condensé. Sa première impression est que lorsque l'on extrait quelques paragraphes de notre courrier adressé au SIEPAVEO, on ne sait pas ce qui se passe. Lors de la réunion du SIEPAVEO, deux courriers ont été lus, le courrier du Président et celui de la Commune d'Allemond. Le Maire aimerait que soit annexé au compte-rendu les deux courriers lus lors de cette séance. Au moins, les personnes pourraient se faire leur propre opinion.

- Marc VOLPE ajoute que les membres de la municipalité d'Allemond qui ont siégés à la réunion, ont échangés sur ce sujet. Ils pourraient faire un troisième document qui rapporterait au Conseil Municipal la réponse comprise par ces élus suite au courrier transmis au SIEPAVEO.

- Laurent PELLISSIER demande si nous avons reçu le compte-rendu rédigé par le SIEPAVEO.

- Le Maire informe que non. Attendons dans un premier temps celui-ci. Il souhaite avoir leur ressenti.



*Séance levée à 20h35*



Le Maire,

  
Alain GINIES